



## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2022

Le deux septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

<u>Présents</u>: BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - BERNARD Cécilia - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - CHEVILLAT Sébastien - TCHERKASSOF Anna - FAVRE MARTINOZ Maryline - L'HERITIER Christophe

Absents excusés: PEYLIN Jean-Paul - BARBARAY Jean Claude - GAZZIOLA Jacques

Secrétaire de séance : L'HERITIER Christophe

#### La séance est ouverte à 19h10

Questions diverses Pas de délibérations

# > Mme le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal le 25/05/2020 :

<u>Location de l'appartement au 1<sup>er</sup> étage droite</u>: la locataire a donné son préavis. Elle avait 3 mois de préavis mais a soumis une nouvelle candidature de deux colocataires qui font également partis de l'entreprise Casset et qui sont également recommandés par celle-ci. Leur dossier étant conforme aux exigences requises, le contrat de location a été conclu.

<u>Bâtiment communal</u> un signalement est donné sur le fait que le mur du préau est fendu. Cet état n'est pas nouveau et sera corrigé lors des travaux d'extension.

#### > Souscription d'emprunt : investissement carrefour RD1006

Mme le maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurité du carrefour sur la D1006 (sommet du Villard). La consultation des entreprises a été faite cet été. Deux entreprises ont répondu : Eiffage et Eurovia, chacune pour un lot. Les travaux vont commencer le 10 octobre. Alternat jour et nuit au moins jusqu'en novembre. Les accords de dossier ont été obtenus. Fin de travaux pour 2023.

Mme le maire rappelle également son intention de recourir à un emprunt pour le financement d'une partie des travaux afin de ne pas consommer l'excédent de la commune.

Comme négocié en mai/juin, la commune disposerait un financement de 150 000 € sur 20 ans à un taux d'intérêts de 2,98%. La question s'est posée de repousser les travaux pour améliorer le financement, toutefois la pénurie possible de matériaux pousse plutôt à les lancer maintenant.

Mme le maire, même si elle a délégation du conseil municipal pour la souscription d'emprunt, souhaite avoir l'avis et l'aval des élus. Le conseil municipal se dit favorable à l'unanimité à la souscription de cet emprunt.

#### > La gestion de la salle des fêtes.

Mme le maire donne connaissance de la démission du gestionnaire de la salle des fêtes. Il est proposé que la secrétaire de mairie gère l'agenda de la location et la régie (contrat, émission des titres de paiement).

La discussion s'oriente sur les différences de tarifs entre habitants et extérieurs et le détournement du tarif extérieur via des locations par les habitants pour le compte d'autrui. Pour y remédier, certains proposent de convenir d'un tarif unique, à contrario un conseiller suggère de ne louer qu'aux habitants et aux associations de la commune car le rapport entre le temps passé, les contraintes en cas de complication et les recettes générées lui semblent déséquilibrées.

Le maire répond que c'est un service rendu à la population l'entretien de la salle des fêtes est une charge que les locations permettent d'amortir. Si on regarde 2022 les réservations sont surtout faites par des personnes extérieures. Il serait difficilement envisageable de fermer ce service.

En regardant le planning, il y a eu dix locations sur l'année 2022. Il conviendrait de vérifier le taux de réservation sur les années post COVID.

Le conseil valide que la partie réservation et émission des titres soit géré par le secrétariat, mais il faut quelqu'un pour la remise des clés et les états des lieux. Le conseil est d'accord pour dire que la personne qui s'en occupera devra être disponible, sérieuse et du village. Il faut aussi donner une indemnité suffisante.

En attendant de trouver des solutions plus adaptées, il est convenu que le secrétariat gèrera les réservations (et paiements) et Mme le maire (et les adjoints ?) les remises de clés/états de lieux. Cela permettra de mesurer le temps passé et de proposer une rémunération adaptée.

#### > Affaire de constructions illégales sur un terrain agricole en zone de risques naturels

La procédure suit son cours. La gendarmerie a prévenu Mme Le Maire le 15 aout dernier pour l'informer de l'ordre d'expulsion prononcé par le Procureur. Le contrevenant a été notifié. En cas d'inaction, le 15 septembre le gendarme fera un nouveau rapport complet au Procureur qui décidera de la suite. Le Maire souligne que la Commune aura fait tout ce qui est de son pouvoir.

#### Les problèmes d'eau sur la commune

À la suite d'un été particulièrement chaud et sec, l'adjoint en charge de l'eau potable fait un compte-rendu : à la suite des relevés, on s'est aperçu qu'on était vraiment bas. On a eu des baisses de niveaux, des bassins qui ne coulaient plus. Vu qu'on a de l'eau en abondance à fontaine froide, il faudrait retrouver la conduite (l'eau arrive au moins jusqu'au Batié) et la relier à notre château d'eau de l'Argenette sous réserve de l'analyse financière (cout, subvention). Il demandera un devis pour voir combien cela coute de retrouver la cassure de la conduite.

On aurait alors trois systèmes de distribution d'eau potable

Les débats s'orientent vers de possibles solutions pour économiser l'eau en cas de sècheresse comme cette année : aide au financement de récupérateurs d'eau par exemple.

Se pose également la question des feux de forêts et de la gestion du risque incendie : il faudrait peut-être mettre une bâche de réservation à Gerbaix car ils n'en ont pas (stockage d'eau). S'il se déclare un incendie comme à Voreppe, on aurait de quoi réagir.

Un conseiller suggère de demander aux pompiers, qui ont forcément des références.

#### Le projet d'amélioration du parcours clients du site historique des Grottes

L'adjointe en charge du dossier fait un état des lieux de l'étude en cours, il y a eu le 29 juillet une présentation des concepts de positionnement du site et des pistes d'amélioration. Cette semaine on a fait un point avec la commission tourisme pour prendre connaissance des propositions et faire remonter des remarques. Sur le principe de parler plus globalement du patrimoine paysager et culturel, plutôt que seulement des grottes, tout le monde est d'accord, une réflexion est également en cours sur le nom du site.

La gestion des parkings est un point central. Le bureau d'études suggère de privilégier l'accès par le bas (parking de la Chapelle) qui permet une découverte plus spectaculaire des lieux. Ils nous conseillent de faire des « bulles » discrètes à chaque point d'intérêts. Un conseiller souligne que

cela pourrait être renvoyer à l'application de la Voie Royale. Effectivement, cela serait complémentaire.

La commission tourisme a fait remonter des réserves par rapport aux propositions de bulles « artistiques » et a insisté sur la visite guidée. Une rencontre avec les anciens gestionnaires (Alain Beauquis et Marion Gatier), le bureau d'étude, Amandine Duval, le Maire et son ajointe est programmée le 3 septembre pour débriefer les propositions pour ne pas reproduire les erreurs passées. Ensuite, le 16 septembre, le bureau d'étude proposera 3 scénarios au choix.

#### > Divers

Mme le maire donne les informations suivantes :

- Les élus en charge de l'eau réuniront les agriculteurs le 16 septembre pour les mesures géotechniques sur les parcelles. Les relevés ont déjà commencé. Tout le monde est le bienvenu.
- Les travaux de la voie sarde sont terminés. Les derniers travaux de jointoiement du mur de la Voie sarde sont finis. Les intervenants ont effectué un travail remarquable. Les joints ne se voient pas.
- Les tarifs d'affouage ne seront pas changés. Une délibération sera prise au prochain conseil.
- Une habitante de St Christophe avait proposé de préempter sa grange. La commune n'a pas de projet relatif à cette implantation et n'est donc pas en mesure de préempter.
- La trésorerie des Echelles est fermée depuis le 1<sup>er</sup> septembre et notre comptable public est désormais la trésorerie de Pont de Beauvoisin.
- Démission du président du CIAS
- Franc succès du spectacle déambulatoire sur la Voie Sarde. 2600 personnes avec de très bon retours.
- Spectacle de Noel: les metteurs en scène de l'année dernière sont partants à nouveau. Les communes de l'année dernière ont été sondées, avis spontanément favorable de la majorité y compris du Parc Naturel Régional de Chartreuse (3 communes en attente). Un portage par l'AADEC est à l'étude pour clarifier et simplifier le fonctionnement administratif. L'engagement financier des communes devraient être équivalent à celui de 2021 soit 650 euros. Le conseil se déclare favorable au projet à l'unanimité.
- Téléthon: L'organisation a adressé un courrier en mairie stipulant le montant des dotations faites par les habitants de la commune sans qu'aucune manifestation n'est eu lieu en 2021. Elle invite les associations à organiser une manifestation avec son soutien.
- La délibération des changements de statuts de SIAM a été approuvée. Nous allons pouvoir faire les règlements.
- CC Cœur de Chartreuse: modification du PLUI ouverture des consultations le 5 septembre et fermeture le 5 octobre. On a un ordinateur pour la consultation des modifications, aux heures d'ouverture de la Mairie. Consultable dans toutes les mairies. L'enquêteur propose des consultations dans certaines communes.

L'appel à candidature en DSP de la station de ski de Saint Pierre de Chartreuse a été infructueux. La CC travail à un maintien d'une offre ski pour la saison 2022-2023 et travail également sur la transition.

Le maire explique qu'une étude sur la télécabine est en cours afin d'avoir un diagnostic éclairé de son état.

- Les illuminations de Noel : il faut s'en occuper maintenant. L'élu en charge des bâtiments communaux va s'occuper de faire l'inventaire de ce qui doit être changé et choisir de nouvelles illuminations.
- Inter Village: Le Président d'Anim'Grotte rappelle qu'au dernier conseil que le sujet avait été abordé. Les organisateurs se sont réunis pour préparer des activités tout au long de la journée. Le principe de la fête est de mettre en avant les personnes actives dans les villages. Les équipes municipales auront trois épreuves et se dérouleront pendant la pause déjeuner. Il faudrait entre 4 et 5 personnes. L'équipe municipale rapportera des points au village à la fin. Trois communes cette année: St Christophe la grotte, Saint Christophe sur Guiers et les Echelles.

### Lu et approuvé en séance du 07 octobre 2022

Le Maire:

Le secrétaire de séance :